

**L'état de préparation du Canada
sur les plans de la sécurité et de la défense**

**Réponse du gouvernement
au rapport
du Comité sénatorial permanent
de la sécurité nationale et de la défense**

Octobre 2002

La protection des Canadiens et de nos intérêts nationaux essentiels a toujours été l'une des priorités du gouvernement actuel. Nous nous efforçons sans cesse d'avoir en place au Canada le régime le plus efficace possible afin d'assurer la sûreté et la sécurité de la population.

Ce faisant, nous affrontons des défis de taille; les mêmes défis que toutes les sociétés libres et démocratiques doivent relever afin de protéger la sécurité nationale. Nous devons faire des choix, établir l'ordre de nos priorités, puis agir. Dans les décisions que nous avons prises afin de renforcer la sécurité du Canada et des Canadiens depuis les attentats du 11 septembre, nous avons atteint un équilibre judicieux entre les impératifs de l'État et les droits et libertés des particuliers.

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense est à féliciter pour son travail et la volonté de ses membres de faire avancer le débat, le dialogue et la réflexion publics sur les questions de sécurité nationale et de défense. Le rapport du Comité intitulé *L'état de préparation du Canada sur les plans de la sécurité et de la défense* contribue aux mesures que le gouvernement continue de prendre afin de renforcer le cadre de la sécurité nationale et de la défense de manière équilibrée, en fonction des menaces nouvelles. Comme le Comité le fait valoir, « assurer la sécurité de la population constitue l'une des obligations fondamentales de tout gouvernement en poste au palier national ». Face aux menaces complexes actuelles, il faut adopter une approche de collaboration, de coordination et d'intégration, qui fait participer les différents secteurs, régions et pays concernés. Le gouvernement continue de prendre les mesures voulues afin d'améliorer et de renforcer le système de sécurité nationale au Canada dans le but de mieux protéger les Canadiens et d'empêcher des attentats terroristes.

De nombreux ministères et organismes du gouvernement travaillent ensemble afin d'assurer la sécurité du Canada. Au cœur de cette collaboration, il y a le Plan national de lutte contre le terrorisme, qui établit le cadre de la concertation des fonctions antiterroristes. Dans la foulée du 11 septembre, nous avons vu cette collaboration à l'œuvre. Tous les ordres de gouvernement y ont réagi ensemble de manière concertée, grâce en partie aux protocoles en place et aux relations de collaboration déjà bien établies entre les partenaires. Dans les premiers jours de la crise, cette collaboration était sans doute le plus en évidence dans les régions du Canada qui ont accueilli les passagers des plus de 200 vols subitement détournés vers le

Canada. Grâce à la collaboration de tous, y compris les policiers, les pompiers, les services de santé, les agents de l'immigration, les douaniers et les autorités aéroportuaires au niveau local, les plus de 35 000 passagers obligés d'atterrir loin de leur destination ont été pris en charge et bien accueillis. Cette mobilisation à grande échelle n'aurait pas été possible sans la générosité de centaines de bénévoles des diverses localités du pays.

À la suite du 11 septembre, le premier ministre a créé le Comité spécial des ministres sur la sécurité publique et l'antiterrorisme, qui organise la mise en œuvre rapide de tout un éventail de mesures de sécurité nationale, tant législatives que fonctionnelles, telles que la *Loi antiterroriste* et la Déclaration sur la frontière intelligente. La *Loi antiterroriste* cible les organisations terroristes et renforce notre capacité de faire enquête sur les terroristes, de les poursuivre en justice et de prévenir leurs attentats au pays et ailleurs. Elle atteint un équilibre judicieux entre les impératifs de la sécurité nationale et la nécessité d'avoir en place les mesures requises afin de sauvegarder les droits et libertés des Canadiens.

Le budget fédéral de 2001 affecte la somme de 7,7 milliards de dollars pour la période de 2001-2002 à 2006-2007 à des mesures destinées à protéger les Canadiens, à empêcher l'entrée au pays des terroristes et à assurer l'ouverture de nos frontières. Englobant tout un train de mesures concertées, cette affectation prévoit l'octroi de 6,5 milliards de dollars à la sécurité, dont 2,2 milliards à la sûreté du transport aérien, 1,6 milliard au renseignement et à la police, plus de 1,6 milliard à la protection civile et aux forces armées, 1 milliard aux ministères concernés pour le renforcement de la vérification des immigrants, des réfugiés et des visiteurs, et 60 millions de dollars pour la sécurité maritime, ainsi que l'octroi de plus de 1,2 milliard à des initiatives devant améliorer la sécurité frontalière, faciliter la circulation des gens et des biens et renforcer l'infrastructure frontalière.

Déclaration sur la frontière intelligente Canada–États-Unis

Étant donné l'ampleur des échanges bilatéraux entre le Canada et les États-Unis, il est primordial pour les deux pays d'assurer la sécurité et l'efficacité de nos frontières. Chaque jour, des biens valant près de 2 milliards de dollars transitent par la frontière canado-américaine. Le 12 décembre 2001, le Canada et les États-Unis ont signé une déclaration pour la création d'une frontière intelligente pour le XXI^e siècle. La déclaration témoigne de la

reconnaissance par les deux pays du fait que la sécurité économique est l'une des pierres d'assise de la sécurité publique.

Grâce au Plan d'action pour la création d'une frontière sûre et intelligente, le Canada et les États-Unis mettent en œuvre des programmes conjoints fondés sur le risque en vue d'activer la circulation des voyageurs et des biens à faible risque entre les deux pays. Ils se dotent d'un meilleur équipement afin de détecter les explosifs, les armes à feu et d'autres dangers, sans retarder la circulation des gens et des biens à faible risque. Et ils améliorent les infrastructures en place aux grands points frontaliers. Le Plan d'action pour la création d'une frontière sûre et intelligente prévoit de nombreuses mesures de sécurité nouvelles, dont :

- l'identification biométrique
- des cartes de résident permanent
- la gestion des demandes d'asile et de statut de réfugié, y compris la négociation d'une entente relativement aux tiers pays sûrs
- la coordination des politiques relatives aux visas
- la transmission d'information préalable sur les passagers et les dossiers des passagers
- l'établissement de bases de données compatibles sur l'immigration
- la protection des infrastructures essentielles
- la mise en place de systèmes de transport intelligents
- la création d'équipes intégrées de la police des frontières et des ports
- la coordination de l'application conjointe de la loi
- l'intégration des services de renseignement
- des activités de formation et des exercices conjoints

Des progrès récents à l'égard de la mise en œuvre du Plan d'action pour la création d'une frontière sûre et intelligente se sont traduits par le resserrement de la collaboration et la multiplication des discussions entre l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) et ses homologues américains. Les deux parties envisagent notamment de mettre en place des installations communes, là où de tels investissements financiers et sécuritaires seraient opportuns. Par ailleurs, le gouvernement tient à assurer la sûreté et la sécurité des inspecteurs des douanes qui se chargent chaque jour des voyageurs et des biens qui transitent par nos frontières. Pour protéger ces agents dévoués de tout risque inacceptable lié à l'exercice de leurs fonctions, on choisit les recrues avec soin; on leur donne toute la

formation nécessaire au moment voulu; et on les équipe des moyens de communication requis afin qu'ils puissent rapidement obtenir de l'aide au besoin.

Renforcement de la sécurité maritime

Le gouvernement appuie fortement toute mesure susceptible de renforcer la sécurité maritime. Nous avons pris les mesures nécessaires afin de resserrer la sécurité maritime, de mieux protéger nos côtes et nos ports et de favoriser le commerce international. Entre autres, nous avons renforcé les mécanismes de détection rapide, adopté des méthodes et des programmes améliorés de surveillance, intégré la collecte, la coordination et l'analyse du renseignement et renforcé l'intégrité des frontières, en plus d'acquérir des outils de pointe et accroître les ressources.

Nous avons créé le Groupe de travail interministériel sur la sûreté maritime, qui devra examiner tous les aspects de la sécurité maritime et portuaire et mener notamment un examen poussé des dispositifs de sécurité actuels dans les ports, la voie maritime du Saint-Laurent et les terminus des traversiers, ainsi que des lois actuelles, des plans d'urgence et des mécanismes d'atténuation des risques. Au terme de son étude, le Groupe de travail recommandera des façons d'améliorer le cadre de la sécurité maritime.

Le budget fédéral de décembre 2001 a alloué 110 millions de dollars sur une période de six ans à l'ADRC pour l'acquisition d'outils de détection de la contrebande, dont au moins 25 millions de dollars seront consacrés à l'obtention d'appareils d'analyse aux rayons X à haut rendement devant servir à l'inspection des conteneurs. Par ailleurs, le budget de décembre 2001 a octroyé 15 millions de dollars au ministère des Pêches et des Océans afin que celui-ci multiplie et élargisse ses vols de surveillance des principales voies d'approche de l'Amérique du Nord, et augmente le nombre de jours-navires des vaisseaux de la garde côtière pour renforcer notre capacité au Canada de détecter et de contrer des menaces éventuelles à la sécurité maritime.

Qui plus est, devant l'urgence d'assurer la sécurité du commerce mondial, les États membres du G8 ont convenu d'un ensemble de mesures communes devant renforcer la sûreté du transport terrestre, aérien et maritime, tout en facilitant la circulation efficace et économique des personnes, des marchandises et des véhicules à des fins économiques et sociales légitimes.

En vertu du Plan d'action coopérative du G8 sur la sécurité des transports, le G8 élaborera et mettra en œuvre, de concert avec les organisations internationales concernées, un régime de sécurité renforcé pour les conteneurs à l'échelle mondiale, afin d'identifier et d'examiner les conteneurs présentant un risque élevé et d'assurer leur intégrité durant leur transit. En collaboration avec les pays non membres du G8 intéressés, le G8 créera des projets pilotes qui modéliseront un régime intégré de sécurité des conteneurs. D'ici 2005, dans la mesure du possible, le G8 appliquera des normes communes pour les déclarations douanières électroniques et travaillera avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pour encourager la mise en œuvre des mêmes normes communes par les pays non membres du G8. Les pays membres amorceront promptement des travaux au sein du G8 et de l'OMD pour exiger de l'information préalable par voie électronique sur les conteneurs, y compris sur leur emplacement et transit, et ce, le plus tôt possible dans le circuit de distribution. Enfin, le G8 appuiera, à l'Organisation maritime internationale (OMI), des modifications à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (Convention SOLAS) qui accéléreront l'installation de systèmes d'identification automatique sur certains navires (décembre 2004) et qui rendront obligatoires, d'ici juillet 2004, l'établissement de plans de sécurité pour les installations portuaires et les navires, la présence d'agents de sécurité à bord des navires et des évaluations de sécurité en ce qui touche les ports accueillant des navires effectuant des voyages internationaux.

De façon générale, on reconnaît la nécessité impérieuse d'accroître la collaboration internationale afin de contrer le crime transfrontalier et les menaces terroristes. Le Canada travaille activement auprès des autres membres du G8, surtout depuis qu'il préside l'organisme en 2002, afin de dégager un consensus sur les mesures pratiques à prendre afin de contrer les menaces à la sûreté et à la sécurité de la population. Transports Canada a été très actif au sein de comités de sécurité maritime créés par l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et l'OMI; notamment, c'est l'un de ses représentants qui a été le vice-président du groupe de travail intersessions de l'OMI sur la sécurité maritime en février 2002, dont les recommandations aboutiront à la ratification d'un ensemble de modifications de la Convention SOLAS lors d'une conférence diplomatique tenue à l'OMI en décembre 2002.

En outre, en juillet 2002, le vice-premier ministre John Manley et le gouverneur Tom Ridge, qui dirige le Bureau de la sécurité intérieure des

États-Unis, ont annoncé que le Canada et les États-Unis affecteront des équipes conjointes de douaniers aux ports de Vancouver, de Montréal, de Halifax, de Seattle-Tacoma et de Newark afin de renforcer l'inspection des conteneurs maritimes transitant par le Canada et les États-Unis grâce à l'échange d'information et la collaboration. Les douanes des deux pays travailleront aussi avec l'industrie privée afin de concevoir des systèmes avancés de manifestes électroniques pour les conteneurs arrivant d'outre-mer. Les douanes américaines voient dans ces efforts la mise à l'essai d'initiatives pouvant être mises en œuvre par la suite dans les autres pays du G8.

Renforcement de la sécurité aéroportuaire

Le Canada a l'un des réseaux de transport aérien les plus sûrs au monde. Avec nos partenaires, nous nous efforçons sans cesse d'améliorer ce système, en adoptant de nouvelles technologies, en se dotant de matériel de pointe, en ayant des employés bien formés, en mettant en place des mesures de sécurité plus rigoureuses et en améliorant la conception des avions.

La création en avril 2002 de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien se traduira par le renforcement de l'uniformité des pratiques et l'intégration du système de sécurité du transport dans tout le Canada, pour ce qui est d'inspecter les passagers et les bagages à la recherche d'armes, d'explosifs, de dispositifs incendiaires et d'autres articles pouvant servir à compromettre la sécurité d'un aéroport ou d'un avion, tels que des agents chimiques, biologiques ou bactériologiques. Parmi les nouvelles mesures de sécurité, il s'agira d'affecter des policiers armés en civil à des aéronefs canadiens et d'accroître la présence policière aux aéroports.

Transports Canada a également entrepris un examen approfondi du système de laissez-passer pour zones réglementées dans les aéroports du Canada, lequel porte notamment sur les rôles et les responsabilités, l'identification, la structure, l'utilisation de la biométrie et la vérification des antécédents des détenteurs de laissez-passer.

En décembre 2001, Transports Canada a créé le Comité consultatif sur la sûreté de l'aviation, où les intervenants pourront donner des avis sur des mesures de sécurité. Jusqu'ici, le Comité consultatif a examiné à fond les rôles et les responsabilités des détenteurs de laissez-passer pour les zones réglementées, la biométrie et d'autres outils techniques et la vérification des

antécédents des détenteurs de laissez-passer. Pour donner suite à ces discussions, Transports Canada a évalué les besoins des utilisateurs, les principaux enjeux et l'intégration de dispositifs biométriques. On étudie actuellement le fruit de ces efforts.

À l'échelle internationale, étant donné que la sécurité aérienne ne peut être plus solide que le maillon le plus faible, le Canada joue un rôle prépondérant dans la mise en place d'un programme global de vérification de la sûreté de l'aviation par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Sa contribution initiale de 335 000 \$ annoncée en février 2002 et l'expertise technique en vérification qu'il fournit aident l'OACI à entreprendre, en 2003, le programme de vérification visant à déceler les lacunes du système international de sécurité aérienne en vue de la prise de mesures correctives.

Dans le Plan d'action pour la création d'une frontière sûre et intelligente, le Canada et les États-Unis ont convenu de mettre en commun l'information préalable sur les passagers et les dossiers des passagers des vols internationaux et transfrontaliers, en suivant des paramètres qu'on s'applique actuellement à définir. En outre, le Canada envisage la mise à l'essai d'unités mixtes d'analyse de l'information sur les passagers aux aéroports de Miami et de Vancouver. Les deux unités compteraient des agents d'immigration et des douaniers américains et canadiens.

Renforcement de la vérification des personnes entrant au Canada

Le Canada accueille les visiteurs, les immigrants et les réfugiés légitimes. Les Canadiens s'attendent toutefois à ce que le gouvernement donne aux autorités les moyens d'identifier, d'exclure, d'arrêter et de détenir s'il le faut les personnes qui constituent un danger pour le Canada et le reste du monde.

Pour répondre à cette attente, le gouvernement poursuit diverses initiatives, telles que l'application de la notion de frontières multiples, qui consiste à intercepter les personnes éventuellement dangereuses au point le plus éloigné du Canada possible, par exemple à un bureau des visas à l'étranger; la meilleure utilisation de l'information et du renseignement afin d'identifier des personnes suspectes; la vérification au début du processus des demandeurs du statut de réfugié; l'augmentation des ressources affectées à la détention et à l'expulsion des personnes non admises; la création de cartes de résident permanent à l'épreuve de la contrefaçon; et la mise en application de la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*

et de son règlement, afin de moderniser le système canadien d'immigration et de prise en charge des réfugiés.

Dans le Plan d'action pour la création d'une frontière sûre et intelligente, pour renforcer la sécurité, le Canada et les États-Unis entendent mettre au point des mécanismes communs d'identification biométrique, par exemple dans les cartes de résident permanent, les documents NEXUS et d'autres documents de voyage. En effet, le Canada a accéléré la création d'une carte de résident permanent sécurisée pouvant accueillir un identificateur biométrique. Tous les immigrants arrivés au Canada depuis le 28 juin dernier ont reçu cette carte, à la place des documents papier habituellement donnés aux résidents permanents. La carte est munie de dispositifs de protection contre la contrefaçon. Les résidents permanents du Canada devront demander la carte; le traitement des demandes débutera au Canada le 15 octobre 2002. À compter du 31 décembre 2003, tous les résidents permanents rentrant au Canada à bord d'un appareil d'un transporteur commercial devront présenter cette carte.

Le Canada et les États-Unis revoient leurs pratiques à l'égard des demandeurs d'asile ou du statut de réfugié afin d'assurer la vérification intégrale de ces personnes à la recherche de tout risque pour la sécurité et de mettre en commun l'information recueillie sur les demandeurs. Le Canada et les États-Unis ont négocié également une entente sur des pays tiers sûrs afin d'améliorer la gestion des demandes du statut de réfugié. L'entente limiterait l'accès de la plupart des demandeurs d'asile au système de seulement un des deux pays.

Le Canada et les États-Unis ont examiné ensemble leurs listes respectives de dispenses de visas. Par conséquent, en décembre 2001, le Canada a commencé à exiger des visas des visiteurs de dix nouveaux pays, à titre de mesure de protection.

En outre, les agences d'immigration des deux pays se doteront d'une base de données automatisée afin de mettre en commun de l'information et de renforcer l'échange de renseignements et l'analyse des tendances à l'œuvre. Nous accroîtrons aussi le nombre d'agents d'immigration canadiens et américains dans des aéroports outre-mer et nous renforcerons la formation conjointe du personnel des transporteurs aériens. L'affectation outre-mer d'agents de l'immigration est une innovation canadienne qui a su protéger notre pays de menaces. Depuis six ans, les agents de l'immigration

canadienne à l'étranger ont intercepté plus de 33 000 personnes munies de faux papiers avant qu'elles n'embarquent dans des avions destinés à l'Amérique du Nord. L'an dernier seulement, nos agents ont intercepté plus de 8 300 personnes.

Qui plus est, le gouvernement a accordé une augmentation de 30 p. 100 au budget du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), afin notamment de permettre au SCRS d'aider Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) à assumer ses responsabilités accrues à l'égard de la vérification des immigrants et des réfugiés d'outre-mer. Le SCRS a déjà déployé des ressources additionnelles et mis en place des mécanismes afin d'absorber la charge de travail de CIC, et ce, malgré l'accroissement incessant du nombre de demandes. Citant le rapport annuel de 2000-2001 du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a déploré les longs délais de traitement des demandes de CIC. Ces délais ne sont pas typiques. Ils sont survenus dans des cas où le SCRS a remis des avis de non-admissibilité ou des documents d'information à CIC. Correspondant à moins de 1 p. 100 des dossiers examinés par le SCRS à la demande de CIC, ces cas nécessitent des enquêtes plus poussées. Pour certains d'entre eux, les démarches ont pris plus de temps parce que la demande avait été transmise sur papier, dans une valise diplomatique. Le SCRS a adopté des solutions techniques permettant la transmission électronique des fichiers, ce qui a sensiblement réduit les délais d'exécution. Le SCRS continue d'accroître le recours à des systèmes d'échange électronique des renseignements.

Multiplication des consultations, des activités de formation et des exercices conjoints

Notre aptitude à réagir à un incident terroriste dépend dans une large mesure des capacités et des compétences conjointes de nombreux organismes, particuliers et ordres de gouvernement. Nous savons que, pour édifier une capacité de réaction robuste, il faut suivre un cycle établi d'activités de formation afin de renseigner les intervenants sur les protocoles en place, d'entretenir ce savoir, d'actualiser les protocoles et d'affiner la coordination de nos capacités de réaction. Pour ces raisons, nous continuons de mener des exercices de formation antiterroriste et nous cherchons activement à multiplier ces activités, tant entre intervenants canadiens qu'avec nos partenaires des États-Unis.

Infrastructures essentielles

En vertu du Plan d'action pour la création d'une frontière sûre et intelligente, le Canada et les États-Unis effectueront des évaluations binationales des menaces aux infrastructures transfrontalières et décideront ensemble des nouvelles mesures de sécurité nécessaires, s'il en est. Nous entreprendrons aussi des examens des réseaux de transport et d'autres infrastructures essentielles. La collaboration canado-américaine est essentielle à la protection de nos infrastructures essentielles communes. C'est pourquoi le Canada établit des mécanismes de collaboration avec les États-Unis afin de combler nos lacunes communes et de tenter de prévenir et d'atténuer toute atteinte à nos infrastructures matérielles ou informatiques. Entre autres initiatives transfrontalières, il s'agit de créer un comité directeur bilatéral et de convenir d'un cadre de collaboration dans des domaines et des secteurs clés.

Le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) consulte aussi les provinces, les territoires et le secteur privé afin de créer le Programme d'assurance des infrastructures nationales essentielles, qui prévoit la désignation des infrastructures nationales essentielles, la formulation de mesures destinées à assurer les infrastructures nationales essentielles et la collaboration avec les États-Unis à la définition de l'infrastructure commune, ainsi qu'à la mise en place de mécanismes afin de protéger celle-ci. En outre, le BPIEPC étudie la possibilité de créer un système national d'alertes des infrastructures essentielles, pour la communication rapide de l'information voulue sur des menaces aux infrastructures essentielles.

Antiterrorisme

Le Plan national de lutte contre le terrorisme est au cœur de nos mesures antiterroristes nationales. Il définit les rôles, les responsabilités et les ressources des ministères et des organismes fédéraux, d'autres gouvernements et d'organismes d'application de la loi au Canada à l'égard de l'antiterrorisme. Dans la foulée des attentats du 11 septembre, il s'est révélé extrêmement utile, pour ce qui est de fournir un cadre pour coordonner notre réaction immédiate.

Depuis deux ans, le ministère du Solliciteur général dirige une grande initiative visant à renforcer notre capacité nationale d'intervenir en cas

d'incident terroriste, surtout en cas d'attentat à l'aide d'armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN). D'octobre à décembre 2001, le ministre du Solliciteur général et le BPIEPC ont mené des consultations nationales des provinces et des territoires afin de cerner des façons d'améliorer notre capacité nationale de gérer les conséquences d'un attentat terroriste à caractère CBRN au Canada. Le gouvernement a tenu compte des résultats de ces consultations dans sa décision de renforcer notre capacité de contrer le terrorisme CBRN.

Le Canada et les États-Unis ont déjà tenu des activités de formation mixtes afin de renforcer la capacité des deux pays de contrer le terrorisme. Dans le Plan d'action pour la création d'une frontière sûre et intelligente, les deux pays s'engagent fermement à poursuivre et à multiplier ces exercices antiterroristes conjoints. Par exemple, le Canada et les États-Unis tiendront un grand exercice de simulation en mai 2003. Il s'agit de consolider nos acquis et de poursuivre un programme mieux intégré d'activités d'apprentissage conjoints. Nous estimons que ces exercices sont essentiels à la mise en place et au maintien de mesures antiterroristes efficaces.

Renforcement des capacités des services du renseignement et de la police

Nous savons que, dans une société libre, démocratique et ouverte, il est impossible de protéger tous les éléments d'actif en tout temps. Cela dit, nous croyons possible de mieux protéger le Canada et sa population contre les attentats terroristes en renforçant la mise en commun du renseignement et les capacités de la police. Si nous consacrons plus de ressources afin de mieux équiper les agents du renseignement et de renforcer leurs effectifs, et si nous améliorons la coordination entre les organismes d'application de la loi, de renseignement et de sécurité, nous avons pris les mesures voulues afin de renforcer notre système encore davantage.

Dans la Déclaration sur la frontière intelligente, nous nous engageons à renforcer les réseaux et les partenariats internationaux, à mettre en commun l'information et le renseignement, à relier les systèmes informatiques et à collaborer à des initiatives communes, telles que les Équipes intégrées de la police des frontières et les Équipes intégrées de sécurité nationale. Composées de représentants de plusieurs organismes d'application de la loi, ces équipes utilisent le renseignement recueilli afin d'harmoniser les efforts policiers du Canada et des États-Unis aux frontières. Les équipes ont évolué

pour devenir des exemples de réussite policière et font désormais partie intégrante de notre approche intégrale de la gestion des frontières.

Surveillance et examen des organismes de sécurité et de renseignement

Le gouvernement reconnaît que l'efficacité continue de notre cadre rigoureux d'examen et de reddition de comptes passe par la communication de plus de renseignements au Parlement et au public. Il est dans l'intérêt de tous les Canadiens d'accroître la transparence et la discussion publique à ce chapitre.

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, l'inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité, le commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications et la Commission des plaintes du public contre la GRC remplissent tous des fonctions importantes d'examen des organismes de sécurité et de renseignement. La *Loi antiterroriste* a renforcé le rôle du commissaire au Centre de la sécurité des télécommunications. La *Loi* exige aussi que l'exercice de certains pouvoirs policiers, tels que la détention préventive, soit consigné en vue d'un examen ultérieur. Par le passé et tout récemment, le Bureau du vérificateur général a entrepris des examens du secteur de la sécurité et du renseignement. Les commissaires à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée peuvent habituellement examiner la gestion de l'information par le secteur de la sécurité et du renseignement et assurer le respect du droit à la vie privée des Canadiens.

De plus, l'exercice par le secteur de la sécurité et du renseignement des pouvoirs d'enquête et d'application de la loi les plus intrusifs est soumis, selon le cas, à l'examen d'un ministre ou d'un tribunal administratif, ou encore à une révision judiciaire. Ensemble, ces mesures constituent un régime d'examen efficace qui, de l'avis du gouvernement, répond aux exigences actuelles quant à la surveillance et à la responsabilisation des organismes de sécurité et de renseignement et protège bien les intérêts des Canadiens à ce chapitre.

Engagement envers la Défense nationale et les Forces canadiennes

Le gouvernement demeure déterminé à faire le nécessaire pour que les Forces canadiennes aient les ressources dont elles ont besoin. Si l'on compte les augmentations totalisant 3,9 milliards de dollars consacrées à la défense

dans les budgets de 1999 et de 2000, et les plus de 1,2 milliard de dollars ajoutés à l'enveloppe de la défense dans le budget de 2001, on constate que, pour la période de 2001-2002 à 2006-2007, le gouvernement a bonifié le budget de la défense d'une somme de 5,1 milliards de dollars.

Les Forces canadiennes n'ont jamais manqué aux engagements pris dans le Livre blanc sur la défense de 1994, bien que nul n'ignore que les limites des ressources des forces armées ont été durement éprouvées ces derniers temps à cause du rythme soutenu des activités. Afin d'atténuer les répercussions de cette cadence sur nos gens, nous avons limité la durée de certaines de nos opérations à l'étranger, là où nous avons pu le faire sans mettre en danger l'ensemble de la mission. De plus, nous avons pu réduire l'ampleur de nos engagements outre-mer, par exemple en acceptant de contribuer moins de soldats à la Force de stabilisation de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine et en ne renouvelant pas l'effectif du groupe tactique canadien en Afghanistan.

Le gouvernement croit que le Canada doit avoir des forces armées polyvalentes et aptes au combat pour se défendre, pour défendre le continent nord-américain de concert avec les États-Unis et pour contribuer à la paix et à la sécurité mondiales. Si les principes directeurs du Livre blanc sur la défense de 1994 demeurent pertinents dans le climat incertain de la sécurité mondiale actuelle, le gouvernement revoit le programme et les capacités de la défense nationale afin de vérifier s'ils sont à la mesure de nos moyens, si nous pouvons les soutenir et s'ils nous donnent le cadre voulu afin de protéger et de promouvoir les intérêts du Canada.

Perspectives

Notre appareil de sécurité nationale doit nous permettre de réagir non seulement aux menaces actuelles, mais aussi aux dangers de demain. Nos initiatives récentes et nos efforts collectifs seront ainsi toujours à parfaire et à affiner en cours de route. C'est pourquoi nous avons mis en place un système souple que nous pourrions rapidement adapter aux exigences et aux circonstances nouvelles.

Les diverses mesures prises par le gouvernement du Canada afin de prévenir le terrorisme, de renforcer la sécurité frontalière et d'améliorer notre capacité d'assurer la sécurité nationale sont examinées afin de confirmer qu'elles respectent la *Charte canadienne des droits et libertés* et les dispositifs fédéraux de protection de la vie privée. Nous devons toujours

concilier la protection de la sécurité et de la sûreté de la population avec les garanties constitutionnelles des droits et libertés des particuliers. C'est le défi que nous devons relever. Et nous continuerons d'apporter les modifications voulues à notre politique de sécurité nationale afin de respecter cette obligation.

Nos organismes de sécurité et de défense nationales doivent suivre une approche vigoureuse et concertée. La collaboration entre organismes et entre ministères à divers niveaux fait partie intégrante du travail quotidien d'agents travaillant au pays et ailleurs afin de favoriser la coordination et la concertation pratiques sur le terrain. Nous savons que, pour réussir, les organismes d'application de la loi et de sécurité nationale doivent poursuivre des approches axées sur le renseignement qui font intervenir des acteurs multiples. À cette fin, ils doivent échanger des renseignements criminels et stratégiques, mettre en commun leur savoir tactique et pratique, communiquer de manière efficace, coordonner l'information, mener des analyses de fond et disposer d'avis opportuns.

Le budget de 2001 a tracé la voie du renforcement des capacités de gérer les situations d'urgence et de protéger les infrastructures essentielles. Pour être en mesure de continuer de remplir son engagement envers la sécurité nationale et la défense, le gouvernement est en train de revoir ses priorités relativement à sa politique étrangère, d'actualiser son programme de défense et de réexaminer sa politique en matière d'aide internationale. Il ressortira de ces efforts concertés un cadre qui véhiculera les valeurs canadiennes tout en renforçant le rôle du Canada dans le monde et la sécurité des collectivités canadiennes.

Le gouvernement actuel est résolu à collaborer avec ses alliés au pays et ailleurs — les premiers intervenants, les administrations provinciales et territoriales, le secteur privé et nos partenaires d'autres pays. Car, c'est en travaillant ensemble, en menant des exercices communs, en établissant des partenariats, en utilisant les nouveaux outils à notre disposition et en mettant en commun nos ressources, notre technologie et nos renseignements que nous arriverons à protéger notre pays et ses citoyens.